



Aux membres de l'ASGB

Berne, le 17 mars 2020 MW/ps

Coronavirus COVID-19

Mesdames, Messieurs,

En raison de la situation actuelle et de la propagation du coronavirus, le Conseil fédéral a classé, le 16 mars 2020, la situation en Suisse comme «situation particulière», conformément à la Loi sur les épidémies, et initié diverses mesures en partie drastiques.

Sur son site, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) fournit des informations sur la situation et donne **continuellement des recommandations actualisées** destinées au monde du travail. Vous trouverez le lien de ce site sur www.fskb.ch. Nous vous recommandons de consulter régulièrement les recommandations de l'OFSP à l'attention du monde du travail et de communiquer et mettre en œuvre systématiquement les règles de comportement au sein de l'entreprise.

Pour protéger les collaborateurs, l'OFSP a par ailleurs élaboré un sujet de campagne pour les entreprises. Il contient **un flyer avec les règles de comportement** en quatre langues ainsi que des clips vidéo montrant l'application correcte de ces dernières. Pour les entreprises particulièrement concernées par le coronavirus, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a en outre prévu diverses **mesures d'aides financières**. A savoir, en premier lieu, des indemnités pour chômage partiel, des aides financières et des facilités pour les crédits bancaires garantis. Les règles de comportement de l'OFSP peuvent être téléchargées et imprimées sur www.fskb.ch, et vous trouverez aussi sur www.fskb.ch le lien vers les mesures d'aides financières du SECO.

Les entreprises qui sont affiliées à la **solution de branche n° 8** trouveront dans l'extranet, au chapitre 9 «Protection de la santé» du manuel ainsi que dans le dossier «Chapitre 9 Modèles pour la protection de la santé», d'autres documents sur le thème «Pandémie grippale».

Nous espérons vous avoir été utiles avec ces informations. Markus Schenker, responsable Sécurité au travail/Protection de la santé se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Avec nos meilleures salutations

ASGB



Martin Weder
Directeur



Markus Schenker
Responsable Inspectorat suppléant